



Le système éducatif tunisien : entre excellence, égalité des chances et polémique public-privé-pilote

Najeh Aissaoui*

L'ASECTU n'endosse aucune responsabilité et les propos relèvent uniquement de l'auteur

Ce Policy Brief est soutenu par Savoirs éco, projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France qui vise à appuyer les Structures Productrices de Savoirs à vocation Économique (SPSE) en Tunisie.



Reconnaître que la polarisation entre enseignement public, privé et pilote constitue une faille structurelle menaçant l'équité et la cohésion nationale.

Évaluer objectivement l'ampleur des inégalités scolaires à partir de données récentes et d'enquêtes de terrain afin d'éclairer les décisions publiques.

Messages Clés

Mettre en œuvre des mesures concrètes pour garantir une égalité réelle des chances entre les élèves, indépendamment du type

Prioriser la restauration de la confiance dans l'école publique comme levier central de réduction des inégalités.

Soutenir les familles tunisiennes dans leur aspiration à la réussite et à la stabilité de leurs enfants à travers une réforme éducative crédible et inclusive.

CONTEXTE

Le système éducatif tunisien traverse une crise profonde. Derrière chaque chiffre alarmant se cache une génération d'élèves qui accumule jusqu'à six années de retard scolaire par rapport à leurs pairs internationaux¹, tandis que l'école publique perd chaque jour un peu plus la confiance des familles. La qualité de l'enseignement se dégrade progressivement, tandis que le chômage des jeunes diplômés reste élevé, compromettant non seulement l'avenir des élèves, mais aussi les efforts et les espoirs de leurs familles.

L'aspiration à une éducation de qualité se heurte cependant à une tripartition croissante entre l'enseignement public, privé et pilote, qui alimente un débat vif sur l'équilibre entre excellence et équité. Cette fracture accentue les inégalités sociales, soulève des questions cruciales sur la justice éducative et remet en cause l'égalité des chances au sein du système scolaire tunisien.

Le problème est d'autant plus pressant que plusieurs tendances préoccupantes s'accroissent. D'abord, les inégalités de chances nourrissent un sentiment d'injustice et de vulnérabilité, susceptibles de générer des tensions sociales. Ensuite, face au chômage massif des diplômés, de nombreux enfants perdent confiance dans la valeur de l'éducation, ce qui favorise le décrochage scolaire. Par ailleurs, les meilleurs élèves, souvent issus des lycées pilotes, quittent massivement la Tunisie après le baccalauréat, ou après avoir terminé leurs études universitaires de premier ou deuxième cycle, privant ainsi le pays de leurs compétences, de l'effet d'entraînement positif qu'ils pourraient exercer sur leurs pairs, ainsi que de l'impact favorable sur la croissance économique du pays. Enfin, la sélection précoce dès l'âge de 11 ou 12 ans exerce une forte pression sur les enfants : ceux qui échouent sont démoralisés, tandis que ceux qui réussissent se retrouvent isolés dans des environnements sélectifs, au détriment d'un développement personnel équilibré et d'une enfance épanouie.

Si ces défis ne sont pas traités rapidement, les conséquences seront lourdes : aggravation des inégalités, perte de confiance dans l'école publique, fuite des talents et montée des tensions sociales. Il est donc impératif d'agir sans délai pour réformer le système éducatif, restaurer la confiance des familles et offrir à chaque élève une chance réelle de réussir et de contribuer au développement du pays.

ANALYSE

Notre étude vise à dresser un état des lieux du système éducatif tunisien. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les statistiques les plus récentes fournies par le ministère de l'Éducation. En complément, nous avons mené une enquête quantitative auprès de 200 parents d'élèves du primaire et du secondaire, réalisée durant les mois de juin et juillet. Cette enquête nous a permis de recueillir les problèmes, les inquiétudes et les perceptions des familles concernant la qualité de l'enseignement. Parallèlement, une enquête qualitative a été conduite auprès de 42 directeurs d'établissements éducatifs pilotes, publics et privés dans le Grand Tunis, couvrant les cycles primaire et secondaire, durant les mêmes mois. Les entretiens réalisés ont permis de mieux comprendre les défis quotidiens rencontrés par les responsables d'établissements, ainsi que leurs recommandations pour améliorer l'efficacité et l'équité du système.

¹ Estimation de l'auteur à partir des résultats PISA 2015 (OCDE, 2016) et de la méthodologie Learning-Adjusted Years of Schooling (World Bank, 2019).

Depuis l'Indépendance, la Tunisie a fait de l'éducation une priorité nationale, avec des investissements massifs visant à démocratiser l'accès à l'école. Aujourd'hui, selon le dernier recensement de l'INS en 2024, le taux de scolarisation primaire atteint 28,6%, celui du secondaire 37,1%, et le secteur tertiaire continue de croître (16,1%), témoignant d'une avancée significative vers l'universalisation de l'éducation. Cette progression a longtemps été perçue comme un moteur essentiel de mobilité sociale et de développement économique.

Malgré les investissements réalisés, le système éducatif tunisien est aujourd'hui sérieusement fragilisé par des dysfonctionnements structurels. Le taux d'abandon scolaire, estimé à près de 4% en 2022², traduit l'incapacité du système à accompagner et retenir les élèves jusqu'à la fin de leur parcours. Parallèlement, le chômage des jeunes diplômés dépasse 23%³, en grande partie à cause d'une inadéquation manifeste entre les compétences acquises et les exigences du marché du travail. Cette déconnexion remet en cause la fonction sociale de l'éducation comme moteur d'ascension sociale.

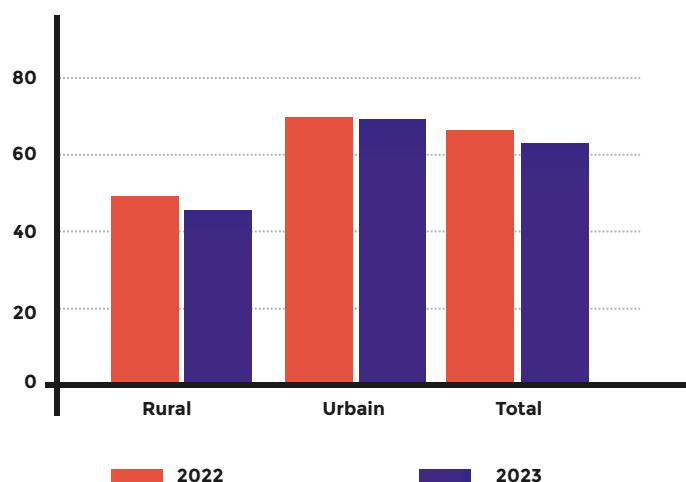
Tableau 1 : Résultats comparés des concours pilotes 2024-2025

Concours	Année	Candidats présents	Réussites (≥10/20)	% Réussite	Admis en Pilote	% Admis sur Réussites	Meilleure moyenne	Origine
6e collège pilote	2024	59 000	23 405	39,67 %	4 339	18,5 %	19,30 / 20	école privée
	2025	51 584	17 703	34,32 %	2 683	15,1 %	19 / 20	école privée
9e lycée pilote	2024	26 061	16 936	64,99 %	3 515	20,8 %	19,65 / 20	collège pilote
	2025	25 827	16 290	63,07 %	4 287	26,3 %	19,37 / 20	collège pilote

Source : Auteur sur les données de ministère de l'éducation

Sur le plan qualitatif, la Tunisie occupait en 2015 la 65^e place sur 70 pays au classement PISA, une détérioration par rapport à 2013, particulièrement marquée en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences. Depuis, le pays s'est retiré des enquêtes PISA et TIMSS (depuis 2013), ce qui l'a privé de données cruciales pour orienter efficacement les réformes nécessaires.

Figure 1 : Compétences en lecture des enfants tunisiens âgés de 7 à 14 ans (2018-2023)



Source : MICS (2023)

² Selon l'Observatoire tunisien de l'économie.

³ INS.

Plus récemment, les données de l'enquête MICS (2023) confirment une tendance préoccupante concernant les compétences en lecture des enfants âgés de 7 à 14 ans, qui se sont dégradées par rapport à 2018, passant de 66% à 64% de réussite. En revanche, une amélioration a été observée dans les compétences en calcul, traduisant un léger progrès dans ce domaine.

L'analyse consolidée des concours d'entrée en 6^e et 9^e années (voir le tableau 1) met en lumière des dynamiques nettement distinctes entre 2024 et 2025. Tandis que l'accès aux collèges pilotes faiblit, la progression notable du taux d'admission en lycées pilotes (de 20,8 % à 26,3 %) accentue la concentration de l'élite scolaire. Cette évolution profite d'abord aux élèves venant du privé et du réseau pilote, ce qui accentue l'écart de performance avec le secteur public. Le concours de 6^e illustre clairement cette disparité, avec un taux de réussite dans le privé (72,8 %), près du double de celui observé dans le public (40,3 %⁴). En 6^e comme en 9^e, les résultats les plus élevés émanent presque exclusivement du privé ou des établissements pilotes. Ainsi, bien que le taux global de réussite en 9^e excède 63 %, les lycées pilotes accueillent essentiellement des élèves issus de ces deux filières, renforçant la marginalisation du public et entérinant la fragmentation du système éducatif. Au secondaire supérieur, le secteur privé reste très marginal avec seulement 12% des élèves dans des lycées privés en 2025. Le secteur public porte donc la majorité des réussites, affichant un taux de réussite de 41,6% à la session principale. Par ailleurs, il est notable que la filière Mathématiques, l'une des branches scientifiques clés, concentre seulement 5% des effectifs, en forte régression par rapport à environ 8% il y a dix ans, reflet d'une perception accrue de sa difficulté et des exigences très élevées à l'orientation post-bac (les scores les plus élevés).

Nos enquêtes auprès des directeurs d'établissements et des parents identifient trois causes majeures, étroitement imbriquées et qui se renforcent mutuellement.

Premièrement, la qualité de l'enseignement : la baisse des niveaux en langues et mathématiques est largement constatée. La majorité des directeurs souligne une faible concurrence entre élèves, tandis que plus des deux tiers des parents imputent cette dégradation à des pratiques généralisées : notes artificiellement gonflées dans les établissements privés pour satisfaire les familles et les inciter à s'inscrire, absences fréquentes d'enseignants dans le public, professeurs non spécialistes notamment en langues, manque de motivation des enseignants qui délivrent souvent une information incomplète, poussant les élèves à multiplier les cours privés. En outre, la pédagogie dominante favorise l'apprentissage par cœur, estampille les examens sur la reproduction d'exercices connus, encourage les travaux réalisés par les parents plutôt que par les élèves eux-mêmes et exclut les enfants présentant des besoins spécifiques, comme les élèves hyperactifs, ce qui détruit la créativité et la motivation.

Deuxièmement, la charge financière élevée : la fuite vers l'école privée, les établissements pilotes et les cours particuliers impose une pression financière importante aux familles, creusant les inégalités et limitant l'accès à une éducation de qualité pour les plus modestes.

⁴ Statistiques de l'année 2022, ministère de l'Éducation.

Troisièmement, la discrimination et ses effets délétères : les pratiques discriminatoires détruisent la qualité d'enseignement et la psychologie des élèves. Les enseignants favorisent souvent les enfants ayant accès à des cours privés, leurs proches ou leurs propres enfants, au détriment des autres. Les élèves différents, notamment les hyperactifs, sont souvent marginalisés. Par ailleurs, selon les directeurs enquêtés, plus de 90% des élèves dans les établissements pilotes viennent de familles aisées. Cette sélection renforce les clivages sociaux et génère une pression psychologique intense, notamment pour les élèves aux moyennes justes, souvent obtenues grâce à un soutien privé important, ce qui creuse le découragement et fragilise leur réussite.

PROPOSITIONS POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF TUNISIEN

Ce triptyque - qualité dégradée, coût élevé et discrimination - forme un cercle vicieux qui compromet gravement l'avenir du système éducatif tunisien. Nous proposons deux options politiques pour renforcer la qualité et l'équité du système éducatif tunisien.

Première proposition : maintien et optimisation du système éducatif actuel

La première option consiste à maintenir l'organisation actuelle - enseignement privé, pilote et public, avec deux concours en 6^e année primaire et en 9^e année - tout en apportant (en plus des mesures classiques) des modifications ciblées.

- ★ Maintenir un seuil minimal de sélection pour les collèges et lycées pilotes, en exigeant une moyenne générale d'au moins 16/20 et aucune note inférieure à 8/20 dans les matières du concours. Cette mesure vise à préserver un niveau d'excellence dans ces établissements, tout en garantissant une saine compétition. Il est indispensable de protéger ce seuil pour maintenir l'équilibre du système éducatif et respecter l'équité envers les écoles publiques ordinaires. Nous ne sommes pas opposés à la discrimination positive en faveur des élèves méritants, mais nous défendons une répartition juste des talents et des ressources. Lorsque les collèges ordinaires se vident de leurs élèves les plus brillants, ils se retrouvent isolés, creusant les inégalités et privant ces établissements des dynamiques collectives de progrès.
- ★ Harmoniser la préparation au concours entre écoles publiques et privées : terminer le programme en avril, consacrer un mois à la révision des anciens concours pour tous les candidats, et supprimer l'obligation d'étudier des matières non principales en 6^e année primaire dans le public, à l'instar du privé. Si cette suppression n'est pas possible, il faut alors imposer ces matières à tous les élèves, pour plus de cohérence.
- ★ Les données annuelles distinctes sur les taux de réussite selon la nature des établissements (public, privé, pilote), ainsi que le suivi des élèves des collèges pilotes - leurs parcours scolaires, réussites, éventuels départs à l'étranger et sorties du dispositif - doivent être systématiquement collectés, analysés et rendus accessibles.
- ★ Donner une place centrale à l'enseignement des langues, notamment l'anglais, dès la première année

primaire. Les enseignants doivent être spécialisés dans la langue qu'ils enseignent.

- ★ Réduire les effectifs dans les écoles publiques à un maximum de 25 élèves par classe, comme c'est le cas dans les établissements privés. Cette mesure doit s'accompagner d'un investissement dans les infrastructures nécessaires pour garantir un environnement d'apprentissage optimal.
- ★ Garantir un nombre suffisant d'enseignants et réduire strictement l'absentéisme. Le recrutement doit reposer exclusivement sur la compétence et la passion, en exigeant une réussite rigoureuse au concours national, quel que soit le niveau d'enseignement, pour former un corps professoral qualifié et engagé.
- ★ Les taux de réussite doivent refléter fidèlement les performances annuelles, sans stabilisation artificielle. Le gonflement des notes touche le sport, la musique, l'éducation technologique, et d'autres matières. Les évaluations doivent reposer uniquement sur le travail effectué en classe et le mérite réel. Privilégier la quantité à la qualité dévalorise les diplômes et aggrave le chômage.

Cette option favorise une meilleure qualité dans le secteur public, assure une compétition saine pour les élèves et favorise une meilleure équité entre les établissements publics, privés et pilotes. Cependant, cette option entraîne des coûts financiers importants liés à la création de nouvelles classes, au recrutement d'enseignants supplémentaires. En outre, le caractère non obligatoire des concours limite leur efficacité, car certains élèves ne les prennent pas au sérieux.

Deuxième proposition : réforme des classes pilotes et suppression des établissements modèles (en mettant en œuvre les modifications d), e) f) et g) de la première proposition)

Nous proposons de supprimer les instituts et collèges pilotes actuels et de créer, à la place, une classe pilote dans chaque établissement scolaire à partir de la 2^e année primaire. Le principe est le suivant : à l'issue de la 1^{re} année primaire, les élèves seront classés selon leurs résultats annuels, du plus élevé au plus faible. Les 20 à 25 meilleurs élèves seront regroupés dans une même classe pilote. Ce classement sera renouvelé chaque année, offrant la possibilité d'intégrer ou de sortir de cette classe en fonction de l'évolution des résultats individuels. Les examens seront uniformes pour tous les élèves du même niveau, et la correction des copies se fera de manière anonyme, garantissant ainsi l'équité.

La même stratégie sera appliquée au niveau du collège.

Par ailleurs, nous proposons d'imposer un concours à tous les élèves en 9^e année, condition indispensable pour accéder au lycée. Les élèves qui n'obtiendront pas la moyenne minimale de 10/20 seront orientés vers des centres de formation professionnelle. Cette mesure permettra de réduire le chômage des diplômés en favorisant une meilleure adéquation entre les compétences acquises et les besoins du marché du travail et de générer des externalités positives en améliorant la qualité de l'enseignement et le niveau général des élèves.

Le principal défi de cette réforme réside dans la gestion des attentes des enseignants, qui souhaiteront naturellement enseigner dans les classes pilotes, ce qui nécessitera une gestion transparente des affectations.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons d'adopter la deuxième option, qui propose la suppression des instituts et collèges pilotes actuels au profit de la création d'une classe pilote dans chaque établissement, dès la 2^e année primaire, avec un classement annuel des élèves basé sur leurs résultats. Cette réforme s'étend également au collège, avec un concours en 9^e année pour l'accès au lycée, et une orientation vers la formation professionnelle pour les élèves ne réussissant pas ce concours. Cette option présente plusieurs avantages majeurs :

- ★ Elle favorise l'équité en rendant l'enseignement pilote accessible dans tous les établissements.
- ★ Elle instaure une compétition saine et dynamique, renouvelée chaque année, qui motive les élèves à progresser continuellement.
- ★ Elle améliore la qualité pédagogique grâce à des effectifs réduits et à une sélection basée sur le mérite réel, tout en assurant une meilleure adéquation entre formation et besoins du marché du travail via l'orientation professionnelle.
- ★ Elle répond aux défis de la mobilité sociale et territoriale en offrant des chances égales à tous les élèves, indépendamment de leur lieu de résidence.

La mise en œuvre de cette réforme nécessite :

- ★ Un cadre réglementaire clair définissant les critères de classement, les modalités du concours et les règles d'orientation.
- ★ La formation et l'accompagnement des enseignants, notamment en développant leur professionnalité et leur capacité à gérer la diversité des élèves.
- ★ Un système de suivi et d'évaluation transparent, avec une correction anonyme des examens pour garantir l'équité.
- ★ Des ressources humaines et matérielles suffisantes.
- ★ Une communication claire et une concertation avec tous les acteurs concernés (enseignants, parents, élèves, autorités locales) pour assurer l'adhésion et la coopération.

La réussite de cette option repose sur une gouvernance inclusive mobilisant le ministère de l'Éducation (pilotage, réglementation, ressources), les équipes pédagogiques (mise en œuvre, adaptation, suivi), les inspecteurs et formateurs (accompagnement, formation, évaluation), les collectivités territoriales (soutien logistique, sécurisation, concertation), les parents et élèves (participation, suivi), ainsi que les partenaires sociaux et économiques (orientation professionnelle, adéquation formation-emploi).

CONCLUSION

Le système éducatif tunisien fait face à des défis majeurs : inégalités persistantes, baisse de la qualité de l'enseignement et inadéquation avec le marché du travail. La création d'une classe pilote dans chaque établissement dès la 2^e année primaire, avec une sélection annuelle fondée sur le mérite et un renforcement de l'orientation professionnelle, offre une réponse innovante et réaliste à ces enjeux.

Il est essentiel d'agir rapidement pour éviter l'aggravation des disparités et préparer la jeunesse tunisienne aux exigences du XXI^e siècle. Cette réforme vise à démocratiser l'accès à un enseignement de qualité, à motiver les élèves et à rapprocher la formation des besoins du marché, réduisant ainsi le chômage des jeunes diplômés.

Concrètement, il s'agit de lancer un projet pilote dès les prochaines rentrées scolaires dans des établissements représentatifs, avec formation des enseignants et cadre réglementaire adapté, puis d'étendre progressivement la réforme à l'ensemble du territoire sur trois à cinq ans. La réussite dépendra d'une gouvernance ferme, d'un suivi rigoureux et d'une communication transparente.

RÉFÉRENCES

Aissaoui, N. (2020, décembre 10). Covid-19 MED BRIEF no. 12 : Covid-19, enseignement à distance et fracture numérique : Quelles mesures prendre pour la Tunisie ? Femise. <https://www.femise.org/articles/covid-19-med-brief-no-12-covid-19-enseignement-a-distance-et-fracture-numerique-queelles-mesures-prendre-pour-la-tunisie/>

Larabi, J. (2025). La réforme du système éducatif face au dilemme de la gouvernance. <https://www.policycenter.ma/publications/la-reforme-du-systeme-educatif-face-au-dilemme-de-la-gouvernance>

OCDE. (2016). Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation. OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264267534-fr>

World Bank. (2019). Open Knowledge Repository. <https://hdl.handle.net/10986/32553>

asectu.contact@gmail.com
Résidence Yosr, Apt B5 Avenue Hédi Nouria, 2037 Enaser

Ce Policy Brief est soutenu par Savoirs éco, projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France qui vise à appuyer les Structures Productrices de Savoirs à vocation Économique (SPSE) en Tunisie.